

Ville de  
Pont-Rouge



## AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT 520-2017

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Jocelyne Laliberté, greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge au cours de sa séance tenue le 14 juillet 2017 a adopté le règlement numéro 520-2017 portant le titre de :

**«RÈGLEMENT NUMÉRO 520-2017- DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 800 226,54 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉPARATION ET DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LE RANG ST-JACQUES ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 515-2017 ET 518-2017»**

Le règlement numéro 520-2017 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 5 avril 2017.

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 26 juillet 2017.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie dudit règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, LE 2 AOÛT 2017.

La greffière,

Jocelyne Laliberté, GMA